



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2451

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 13 du mois de Janvier de 18h00 à 19h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI,

EXCUSÉS : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Thierry PORTET, André VIDAL, Pierre VIEL

ABSENTS : Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Daniel BESNARD donne pouvoir à Jean-Claude SERRES

Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Christine TEQUI

Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET

André VIDAL donne pouvoir à Jean-Paul FERRE

Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE

Objet

**Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour la
commune de MAZERES**

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune de Mazères depuis le 5 juillet 2005.

Elle expose que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement ;
- Le SMDEA a engagé la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Mazères par délibération n°1906 du Conseil d'Administration du 15 janvier 2018 ;
- Un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé pour l'ensemble de la commune, en prenant en compte les contraintes naturelles, technique et d'urbanisation.

Au regard des scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur assainissement de la commune de Mazères engagé en 2018, il est proposé d'intégrer les secteurs du lotissement « Les jardins de Tourelles », le secteur de la Départementale D611 et le secteur du chemin du Syndic au zonage assainissement collectif.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

APPROUVE

le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de MAZERES.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT MAZERES

Communes : Mazères

Secteur : Basse Ariège

Chargé d'études : Sébastien MIGNOTTE

Bureau d'études : ARTELIA

Objectif : Définition des scénarios d'assainissement, du programme de travaux et du zonage assainissement

CONTEXTE

- ✓ Population sur la zone d'étude : 3 826 habitants en 2015
- ✓ Démographie croissante chaque année
- ✓ Hypothèse tendancielle : augmentation de la population de + 1,2% à l'horizon 2030
4 686 habitants à l'horizon 2030 (+ 860 habitants et +478 logements)

- ✓ 1 681 abonnés en 2017
- ✓ STEP d'une capacité de 2 700 EH (162 kg DBO5/j)
- ✓ 21,37 km de réseau EU (20,47 km séparatif et 0,9 km refoulement)
- ✓ 8 postes de refoulement

Commune de Mazères globalement faiblement sensible aux eaux claires parasites permanentes (18% des débits arrivant à la STEP) → Problématique ponctuelle toutefois et sensibilité au ressuyage

Légère sensibilité aux eaux claires météoriques

SCENARIOS

1- Réhabilitation des postes de refoulement :

7 postes de refoulement sur le réseau (hors PR STEP) :

- PR Camping
- PR Shoppi
- PR Garautou
- PR Gaudies
- PR Trémoul
- PR St Louis
- PR Vieux Pont
-

Pour un montant total de **98 500 € HT**

2- Réhabilitation des regards

- Protection anti H2S pour les regards présentant des traces d'H2S ou si mesure d'H2S positive
(4 regards)

- Réhabilitation des regards si génie civil dégradé, présence de racines, défauts d'étanchéité (26 regards)

- Principalement Avenue Belpech

Pour un montant total de **19 430 € HT**

3- Accessibilité des regards

- Un grand nombre de regards bloqués ou sous bitume repérés lors des visites

- Programme de dégagement des regards : 14 regards

Pour un montant total de **7 320 € HT**

4- Programme d'ITV complémentaires

- Traces de mise en charge observées dans le centre-ville

- Hydrocurages fréquents

- Proposition d'inspections télévisées complémentaires sur les réseaux non investigués = 1 910 ml

Pour un montant total de **7 960 € HT**

5- Travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes (ECP)

- Programme d'inspections télévisées afin de cibler les désordres à l'origine des intrusions d'ECP :

- Priorité 1 = 1 156 ml

- Priorité 2 = 1 002 ml

- Secteurs : centre ville, zone de Belpech, Zone de Garaoutou.

- Programme avec 3 priorités permettant de réduire de 42.5 % les ECP

Pour un montant total de **413 900 € HT**

6- Travaux de réduction des eaux claires météoriques (ECM)

- Tests à la fumée :

• Tests à la fumée non réalisés dans le cadre de l'étude car sensibilité légère

• Tests à la fumée complémentaires proposé dans le programme de travaux = 6 100 ml

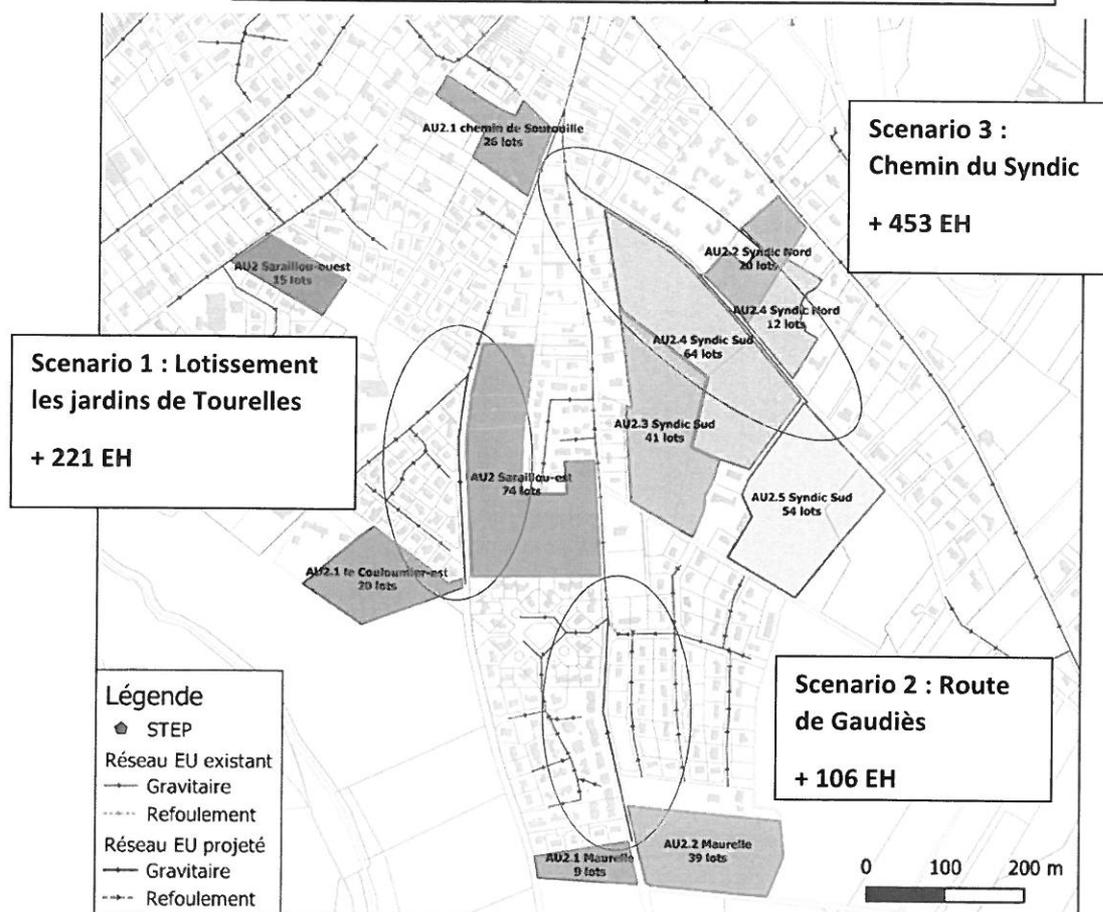
Pour un montant total de **5 610 € HT**

7- Travaux d'extension des réseaux et étude des scénarios

- 3 scénarios d'extension étudiés

- Scénario d'extension pour des urbanisations futures

Mazères	
Nombre de logements supplémentaires	400
Taux d'occupation	2,34
Population supplémentaire	940
Population 2017	3 877
Population future	4 817



Scenario 1 : + 221 EH pour un montant total de 83 800 € HT

Scenario 2 : + 106 EH pour un montant total de 126 700 € HT

Scenario 3 : + 453 EH pour un montant total de 136 600 € HT

AVIS COMMISSION TECHNIQUE :

Il est décidé d'engager l'ensemble des travaux permettant d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration à savoir :

- Réhabilitation des postes de refoulement
- Réhabilitation et accessibilité des regards
- Réduction des eaux claires parasites permanentes

Concernant les travaux d'extension des réseaux, il est décidé de valider les 3 scénarios présentés, à savoir le raccordement du lotissement les jardins de Tourelles, la route de Guadiès et le chemin du Syndic au zonage d'assainissement collectif.